

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2025/008**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 21  
DATE DE CONVOCATION : 12 FEVRIER 2025

**SÉANCE EN DATE DU 18 FÉVRIER 2025**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 3 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2025**

M. le maire présente à l'assemblée le contexte budgétaire de 2025 et ses priorités :  
« L'année 2025 s'ouvre sur un horizon budgétaire incertain. Dans un pays sans gouvernance stable, avec un Président affaibli par la dissolution de l'Assemblée et des députés qui semblent avoir perdu le sens de l'intérêt général, les collectivités locales se retrouvent en première ligne pour absorber les conséquences des errements budgétaires de l'État.

Les communes, dernier maillon de la chaîne, doivent composer avec la réduction des fonds verts, des ponctions financières toujours plus lourdes et des décisions intercommunales qui accentuent les inégalités entre territoires.

L'élaboration du budget 2025 s'inscrit dans un contexte incertain et contraint. Nous devons faire face à trois risques :

- La volonté de la CASC de capter une partie de la fiscalité générée par INEOS, ce qui pourrait priver notre commune de ressources essentielles et il va falloir que nous provisionnions ce risque.
- L'impact du budget récemment voté au Parlement et au Sénat, qui sollicite davantage les collectivités locales en fonction de leur potentiel fiscal
- et la réduction drastique des fonds verts.

Face à ces incertitudes, nous devons adopter une approche budgétaire rigoureuse et responsable, tout en maintenant nos engagements envers nos habitants. Notre stratégie repose sur trois axes majeurs :

### **1. Investir pour générer des économies de fonctionnement**

Notre priorité est d'investir là où nous pouvons réduire nos charges à long terme. À ce titre, plusieurs projets seront engagés :

- Rénovation thermique du centre culturel et sportif avec pour objectif 40 % d'économies d'énergie grâce à des travaux d'isolation et au remplacement des centrales de traitement de l'air,
- Passage au tout LED pour l'ensemble de la voirie afin de diminuer notre consommation énergétique et nos coûts d'entretien,
- Suppression du réseau Numéricâble, devenu obsolète,
- Construction d'un nouveau vestiaire pour le club de football de Sarralbe, un bâtiment aujourd'hui très énergivore. Ce projet sera financé en partie par le fonds de concours de la CASC,
- Demandes de financement via le fonds vert, notamment pour :
  - \* La rénovation thermique et le chauffage de l'école élémentaire de Rech.
  - \* L'éclairage LED du groupe scolaire Schuman et du périscolaire.

## 2. Priorité à la sécurité dans l'espace public

Garantir la sécurité de nos habitants est une nécessité. Plusieurs actions seront mises en œuvre en ce sens :

- Troisième tranche des travaux de traversée d'Eich pour améliorer la sécurité des piétons et des automobilistes,
- Sécurisation de la rue Napoléon 1er, avec la suppression des bornes en fonte qui sont sources d'accidents (chutes de piétons),
- Remplacement des bornes télescopiques de la place de la Mairie, afin d'améliorer leur fiabilité,
- Mais aussi viabilisation d'un terrain pour la future chambre funéraire, à proximité du cimetière,
- Et divers travaux concernant l'îlot de la rue Ernest Solvay, près des anciens bureaux, pour améliorer l'aménagement urbain.

## 3. Maintien du soutien aux associations locales

Malgré un contexte budgétaire tendu, nous tenons à préserver nos aides aux associations qui participent activement à la vie de notre commune et au dynamisme de notre territoire, tout en maintenant les différentes actions ou animations qui s'échelonnent tout au long de l'année.

Enfin, fidèle à notre engagement de gestion saine et rigoureuse nous construisons ce budget sans augmenter la fiscalité locale et sans contracter d'emprunt. Avec notre règle d'or : Un budget équilibré, sans augmentation d'impôts ni recours à l'emprunt.

Cette orientation budgétaire traduit notre volonté de protéger les finances communales tout en investissant dans l'avenir de Sarralbe. Nous devons anticiper, rationaliser nos dépenses et faire des choix stratégiques pour préserver notre autonomie financière et assurer un cadre de vie de qualité à nos concitoyens. »

M. le maire signale également deux investissements supplémentaires qui seraient nécessaires mais qui sont conditionnés par des interventions extérieures sur le territoire communal :

- la reconstruction de la rue du Canal si Voies Navigables de France parvient à réaliser cette année les murs de soutien en palplanches,
- la rénovation de la rue de la Cité SNCF si la CASC y fait passer cette année la conduite d'eau de la station de production d'eau en direction de la zone d'activités communautaire d' « Europôle ».

M. le maire conclut son intervention en soulignant que la commune de Sarralbe peut rester sereine car elle n'est pas exposée à la charge d'emprunts et que ses finances sont saines.

M. le maire fait remarquer par ailleurs que si la vague d'opinions « trumpistes » actuelle se désintéresse totalement des efforts nécessaires pour lutter contre le changement climatique, ce n'est pas le cas de la commune de Sarralbe qui à son échelle continue à assumer ses responsabilités dans ce domaine d'intervention.

M. le maire déplore également le spectacle affligeant d'une classe politique qui n'est intéressée que par la perspective des futures élections présidentielles.

À la question de M. Jean Gérard Hennard, conseiller municipal, sur les conséquences de l'application par la CASC de son pacte financier et fiscal, M. le maire indique que la volonté de l'intercommunalité d'intégrer dans son dispositif la plateforme de la société Inéos, alors même qu'il s'agit d'une zone d'activités privée, peut coûter très cher à la commune de Sarralbe en terme de contribution financière. M. le maire rappelle que la totalité du tissu industriel actuel de Sarralbe a été aménagée, financée et installée par la commune et non pas par la CASC. Il précise que Sarralbe est la seule commune du secteur géographique

impactée par un établissement classé SEVESO seuil haut avec tous les risques qui en découlent.

Plus aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, M. le maire déclare le débat clos.

Le conseil municipal,

au terme de la présentation des perspectives financières de la Ville et des actions programmées pour 2025,

À l'unanimité des voix

- confirme la tenue du débat d'orientation budgétaire conformément aux textes en vigueur et préalablement à l'élaboration du budget primitif 2025 (principal et annexes du lotissement "Les Tilleuls" et lotissement "Joseph Cressot").

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 24 février 2025

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 20 février 2025  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

